

Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 21.12.2009

Date d'impression : 21.12.2009

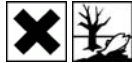
1 Désignation du produit, de la préparation et de la société

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit **Hydroquinone**Code du produit A11411
L02558Producteur/fournisseur : Alfa Aesar GmbH & Co.KG
Zeppelinstrasse 7
D-76185 Karlsruhe / GermanyE-mail: gcat@matthey.com
www.alfa-chemcat.comService chargé des renseignements : Département sécurité du produit
Renseignements en cas d'urgence : Giftnotruf Universität Mainz / Poison Information Center Mainz
www.giftinfo.uni-mainz.de Telefon: +49(0)6131/19240

2 Identification des dangers

Principaux dangers:

Xn Nocif
N Dangereux pour l'environnement

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:

R 22 Nocif en cas d'ingestion.
R 40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R 41 Risque de lésions oculaires graves.
R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 68 Possibilité d'effets irréversibles.
R 50 Très toxique pour les organismes aquatiques.Système de classification :
HMIS-ratings (gamme 0-4)
(Hazardous Materials Identification System)

HEALTH	2	Santé (effets aigus) = 2
FIRE	1	Inflammabilité = 1
REACTIVITY	1	Réactivité = 1

Éléments d'étiquetage SGH

**Danger**

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

**Attention**H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351 - Susceptible de provoquer le cancer.**Attention**

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

**Attention**H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Prévention:

Intervention:

3 Composition/informations sur les composants

Nom chimique usuel (ou nom générique) Hydroquinone (CAS# 123-31-9)
Désignation (No. CAS)
Code(s) d'identification
No. EINECS : 204-617-8
Numéro index: 604-005-00-4

4 Premiers secours

après inhalation :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

après contact avec la peau :

Demander immédiatement conseil à un médecin
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

après contact avec les yeux :

Demander immédiatement conseil à un médecin

après ingestion :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
Demander immédiatement conseil à un médecin

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :

Peut être dégagé en cas d'incendie :
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
Porter un vêtement de protection totale

Équipement spécial de sécurité :

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Les précautions individuelles:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante

Mesures pour la protection de l'environnement :

Ne pas permettre à la matière de se libérer dans l'environnement sans autorisation gouvernementale réglementaire.

Méthodes de nettoyage/récupération :

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Indications complémentaires :

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage

Manipulation :

Précautions à prendre pour la manipulation: Tenir les emballages hermétiquement fermés

(suite page 2)

Nom du produit Hydroquinone

(suite de la page 1)

Préventions des incendies et des explosions:

Conserver au frais et au sec en fûts très bien fermés
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Stockage :

Aucune exigence particulière.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

Indications concernant le stockage commun :

Tenir les emballages hermétiquement fermés
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés

Autres indications sur les conditions de stockage :
8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle
Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Hotte de laboratoire fonctionnant correctement, conçue pour les produits chimiques dangereux, et ayant une vitesse moyenne d'aspiration de 33 mètres par minute.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Hydroquinone
mg/m³
ACGIH TLV 2; Confirmed animal carcinogen w/ unknown
Austria MAK 2
Belgium TWA 2
Denmark TWA 2
Finland TWA 2; 4-STEL (skin)
France VME 2
Germany Carcinogen
Korea TLV 2; Confirmed animal carcinogen w/ unknown
Netherlands MAC-TGG 2
Poland TWA 2; 4-STEL
Sweden NGV 0.5; 1.5-KTV
Switzerland MAK-W 2; 4-KZG-W
United Kingdom 2=LTEL; 4-STEL
USA PEL 2
Aucune donnée

Indications complémentaires :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Equipement de protection individuel : Mesures générales de protection et d'hygiène :

Eviter tout contact avec les yeux
Protection respiratoire en cas de fortes concentrations
Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
Gants étanches
non déterminé
Lunettes de protection.
Lunettes de protection hermétiques.
Vêtements de travail protecteurs.

Protection respiratoire :
Protection des mains :
Matériau des gants
Temps de pénétration du matériau des gants
Protection des yeux :
Protection du corps :
9 Propriétés physiques et chimiques
Indications générales.

Forme : cristallin
Couleur : blanc
Odeur : inodore

Modification d'état

Point de fusion : 172-175°C
Point d'ébullition : 287°C
Température et début de la sublimation : non déterminé

Point d'éclair :

165°C

Température d'inflammation :

515°C

Température de décomposition :

Non déterminé

Danger d'explosion :

Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosivité :

Non déterminé

Non déterminé

Pression de vapeur :

Non déterminé

Densité à 20°C:
1,33 g/cm³
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20°C:

70 g/l

pH (70 g/l) à 20°C:

3,75

10 Stabilité et réactivité
Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Substances à éviter :

Agents d'oxydation

Réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue

Produits de décomposition dangereux :

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

11 Informations toxicologiques
Toxicité aiguë :
Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Oral	LD50	245 mg/kg (mus)
		302 mg/kg (rat)

(suite page 3)

Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 21.12.2009

Date d'impression : 21.12.2009

Nom du produit **Hydroquinone**

(suite de la page 2)

Dermique	LDLo	29 mg/kg (hmn)
	LD50	5970 mg/kg (mam)
		>900 mg/kg (rat)
Effet d'irritation de la peau	mild	2 % (hmn)
Effet primaire d'irritation : de la peau :		
Peut provoquer une irritation		
des yeux :		
Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.		
Sensibilisation :		
Sensibilisation possible par contact avec la peau.		
Autres indications (sur la toxicologie expérimentale) :		
Expériences faites sur des animaux de laboratoire ont provoqués des effets tumoraux.		
Expériences faites sur des animaux de laboratoire ont provoqués des effets reproductives.		
Des effets mutagènes ont été remarqués par des tests sur lymphocytes humains.		
Expériences faites sur des animaux de laboratoire ont provoqués des effets mutagènes.		
Indications toxicologiques complémentaires :		
D'après ce que nous savons, la toxicité aiguë et chronique de cette substance n'est pas complètement connue.		
IARC-3: N'est pas classifiable comme cancérigène chez l'homme.		
ACGIH A3: Cancérigène chez l'animal: l'agent est cancérigène chez les animaux de laboratoire par l'administration de doses relativement élevées, en fonction de la/des voies(s) d'administration, de l'/des emplacement(s), des types histologiques ou par des techniques n'étant pas considérées d'importance pour l'exposition du travailleur. Les études épidémiologiques disponibles ne confirment pas un risque plus élevé de cancer chez les personnes exposées. Les preuves disponibles laissent supposer que l'agent ne risque pas de provoquer de cancer chez l'homme sauf dans le cas de voies ou de degrés d'exposition inhabituels ou invraisemblables.		
Sensibilisation		
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.		

12 Informations écologiques

Effets écotoxiques :	Très toxique chez les poissons.
Remarque :	Catégorie de pollution des eaux 3 (Classification propre) : très polluant
Indications générales :	Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation, même pas en petite quantité. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol. Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton. Ne pas permettre à la matière de se libérer dans l'environnement sans autorisation gouvernementale réglementaire. Très toxique pour organismes aquatiques.

13 Considérations relatives à l'élimination

Produit :	
Recommandation :	Consulter les réglementations d'État, locales ou nationales pour une élimination appropriée. Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
Emballages non nettoyés :	
Recommandation :	Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Prescriptions de transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :



Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :	9 (M7) Matières et objets dangereux divers.
No. UN	3077
Groupe d'emballage :	III
Marquage spécial:	Signe conventionnel (poisson et arbre)
Désignation du produit :	3077 MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Hydroquinone)
Quantités limitées (LQ)	LQ27
Catégorie de transport	3
Code de restriction en tunnels	E

Transport maritime IMDG/GGVSee (ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :



Classe IMDG/GGVmer :	9
No. UN :	3077
Label	9
Groupe d'emballage :	III
Polluant marin :	Oui (P)
Désignation technique exacte :	Signe conventionnel (poisson et arbre) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Hydroquinone)

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :



Classe ICAO/IATA :	9
No. ID UN :	3077
Label	9
Marquage spécial:	Signe conventionnel (poisson et arbre)
Groupe d'emballage :	III
Désignation technique exacte :	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Hydroquinone)

"Règlement type" de l'ONU:

UN3077, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A., 9, III

(suite page 4)

Nom du produit **Hydroquinone**

(suite de la page 3)

15 Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE :

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :



Xn Nocif
N Dangereux pour l'environnement

Phrases R :

22 Nocif en cas d'ingestion.
40 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
41 Risque de lésions oculaires graves.
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
68 Possibilité d'effets irréversibles.
50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Phrases S :

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Prescriptions nationales :

Indications sur les restrictions de travail :

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
Pour l'utilisation: seulement par des personnes techniquement qualifiées.

Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 3 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 3) : très polluant

16 Autres données

Les employeurs devraient considérer cette information seulement comme complément à leurs propres informations et devraient, de manière autonome, décider si cette information doit être appliquée afin d'assurer une utilisation correcte et de protéger la santé et la sécurité des employés. Cette information est fournie sans garantie et toute utilisation du produit non conforme à cette fiche de données de sécurité, ou en combinaison avec tout autre produit ou procédé, incombe à la responsabilité de l'utilisateur.

Service établissant la fiche technique :

Département pour la Santé, la Sécurité et l'Environnement

Contact :

Zachariah Holt

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organization
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
P: Marine Pollutant
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent